



Bienvenue sur le Site « spectacleartmosphere.com »

www.spectacleartmosphere.com/fr/dance-workshop-paris

PREAMBULE

- A - ARTMOSPHERE est une société à responsabilité limitée au capital social de 14.000 Euros, immatriculée au RCS de CRETEIL, depuis le 22 janvier 2009, sous le numéro 509 891 693, dont le siège social est 35, rue Jules Guesde - ALFORTVILLE (94140) (ci-après « **ARTMOSPHERE** »).

ARTMOSPHERE est un organisme de formation déclaré auprès de la DIRECCTE d'Ile-de-France sous le n° 11 94 07455 94.

- B - Les présentes conditions générales de prestations de services (ci-après les « **Conditions Générales** ») s'appliquent sans restriction, ni réserve :

aux cours de danse dispensés lors du stage Dance Workshop Paris – DWP (ci-après les « Prestations »), organisé en France ou en Europe, et détaillés dans les brochures éditées par ARTMOSPHERE et sur le site d'ARTMOSPHERE : www.spectacleartmosphere.com (ci-après le « Site »),

et commandés en ligne par l'utilisateur (ci-après le « Client ») suivant la procédure d'inscription décrite à l'Article 4 ci-après.

Les Conditions Générales s'appliquent également aux inscriptions qui ne sont pas faites en ligne via le Site.

- C - ARTMOSPHERE se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment. Les Conditions Générales s'appliqueront alors à toute nouvelle commande de Services faite par le Client. Les Conditions Générales, le cas échéant complétées ou actualisées, sont portées à la connaissance du Client au jour de la souscription du Service et sont disponibles à tout moment en cliquant sur le lien **[CG]**.

Certains moteurs de recherche continuent parfois le référencement d'anciennes pages d'ARTMOSPHERE contenant des offres, voire des conditions générales dont la date limite de validité est expirée : le Client ne doit pas tenir compte de ces anciennes offres qui n'ont plus aucune valeur juridique.

Version en vigueur des Conditions Générales : Janvier 2018.



Article 1 – Accès au Site

Le Client fait son affaire personnelle de la mise en place des moyens informatiques et télécommunications permettant l'accès au Site. Le Client conserve à sa charge les frais de communication lors de l'accès à internet et de l'utilisation du Site.

Article 2 – Editeur au Site

Le Site est exploité par ARTMOSPHERE. Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [\[contact@spectacleartmosphere.com\]](mailto:contact@spectacleartmosphere.com).

ARTMOSPHERE est responsable de plein droit à l'égard du Client de la bonne exécution des obligations résultant des Conditions Générales, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci.

Toutefois, ARTMOSPHERE peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution des Prestations est imputable (i) au Client, (ii) au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des Prestations, ou (iii) à un cas de force majeure, tel que défini par l'article 1218 du Code civil.

Article 3 – Informations préalables constituant l'offre de Prestations d'ARTMOSPHERE

Les informations concernant les dates, les cours de danse, les professeurs, le prix, les modalités de paiement, et les conditions d'annulation du stage DWP figurent également dans les brochures et sont disponibles sur le Site.

Il est précisé en tant que de besoin que les Prestations ne comprennent pas l'hébergement, ni les transports, quel que soit le lieu d'hébergement ou du domicile du Client.

Le Client peut aussi échanger avec ARTMOSPHERE en la contactant par téléphone, par courriel ou sur place dans les locaux d'ARTMOSPHERE dont les coordonnées figurent au pied de chaque page des Conditions Générales.

Les Conditions Générales exposent l'intégralité des conditions juridiques des Prestations. Afin de permettre au Client d'avoir une parfaite connaissance des Conditions Générales, ARTMOSPHERE lui recommande de les imprimer via le lien [\[CG\]](#).

Article 4 – Inscription

S'agissant d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée, le Client ne bénéficie pas d'un délai de rétractation après son inscription en ligne, conformément à l'article L. 221-28, 12° du Code de la consommation.

Si le Client décide d'accepter l'offre de Prestations en s'inscrivant en ligne, il doit :

- Remplir en ligne le formulaire d'inscription dans lequel le Client fait notamment ses choix en termes de nombre de cours et des modalités de règlement ;
- Cliquer sur la case indiquant qu'il a lu les stipulations des Conditions Générales et qu'il s'engage à les respecter ;



CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICES – DANCE WORKSHOP PARIS (DWP)

- Cliquer sur la case « bon pour captation audiovisuelle – Cession de droits – Garanties telles que détaillées à l’Article 13 ci-après » :
- Et l’adresser à ARTMOSPHERE en cliquant sur la case : « **bon pour accord** ».

Si le Client décide de s’inscrire par courrier ou sur place (au siège d’ARTMOSPHERE ou lors du Stage DWP), il doit télécharger le formulaire d’inscription, le remplir notamment en cochant la case : « **J’ai lu et accepte les Conditions Générales (CG)** » et la case : « **J’ai lu et accepte les conditions de Captation audiovisuelle – Cession de droits – Garanties présentées à l’article 13 des CG** » et faire précéder sa signature de la mention : « **bon pour accord** ».

ARTMOSPHERE confirme au Client, par courriel, la bonne réception du formulaire d’inscription auquel sont annexées, en pièce-jointe, les Conditions Générales.

Comme indiqué dans le formulaire d’inscription, le règlement de l’intégralité du prix des Prestations doit intervenir, suivant le mode retenu, au plus tard :

- Quarante-cinq (45) jours avant la date de début du stage DWP, pour les règlements par chèques. Si le Client choisi de régler en plusieurs fois sans frais, il doit adresser par courrier à ARTMOSPHERE, les chèques couvrant la totalité du règlement du stage. L’ensemble des chèques doit être daté par le Client de la date de leur émission (et non de la date à laquelle, les chèques seront présentés à l’encaissement).
- Trente jours (30) jours avant la date de début du stage DWP, pour les règlements par virements, mandats ou espèces. Les règlements en espèces sont acceptés dans la limite de mille (1.000) Euros par dossier. Les chèques vacances ANCV (en cours de validité) sont également acceptés.
- Huit (8) jours avant la date de début du stage DWP, pour le règlement par carte bancaire via une plate-forme sécurisée, celui-ci est effectué dans son intégralité au jour de l’inscription par le Client.

Le paiement du solde du prix du stage par le Client qui interviendrait sur place doit intervenir avant le début de son premier cours de stage et ne peut s’effectuer que par chèques ANCV, carte bancaire et espèces (dans la limite globale de 1.000 Euros).

Le Client a également la possibilité de s’inscrire via un formulaire papier en envoyant sa demande par email à contact@spectacleartmosphere.com.
Les CG s’appliquent de même dans ce cas.

Article 5 – Convention de formation professionnelle

Un Client souhaitant faire prendre en charge le stage DWP par un organisme collecteur agréé ne peut s’inscrire en ligne. Il doit prendre contact avec ARTMOSPHERE afin qu’une convention de formation professionnelle soit établie par ARTMOSPHERE, sous réserve de l’acceptation par ledit organisme collecteur agréé.

Le Client devra fournir à ARTMOSPHERE un dossier d’inscription complet avec les pièces suivantes :

- Le formulaire d’adhésion dûment rempli et signé par le Client.
- Une photo d’identité.
- La convention de formation professionnelle en double exemplaire signé, dont un exemplaire pour le Client après signature par ARTMOSPHERE.
- Un Certificat médical autorisant la pratique de la discipline choisie de moins de 6 mois à la date de



CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICES – DANCE WORKSHOP PARIS (DWP)

démarrage du stage.

- Le règlement de tout ou partie du stage en fonction du mode de règlement retenu et de la date d'inscription.

Le Client s'engage à informer ARTMOSPHERE, par lettre recommandée avec AR ou par courriel avec demande d'avis de réception, un (1) mois avant la date de début du stage le refus de prise en charge par l'OPCA et de sa décision d'annuler son inscription. ARTMOSPHERE procédera au remboursement de la somme versée à titre d'arrhes par le Client au plus tard dans le mois qui suit la réception de la notification par le Client.

En l'absence de notification par le Client un (1) mois avant la date de début du stage, l'inscription est annulée et ARTMOSPHERE conservera la somme versée à titre d'arrhes.

Dans l'hypothèse où le Client souhaite néanmoins confirmer son inscription, il doit notifier sa décision à ARTMOSPHERE un (1) mois avant le début du stage.

Article 6 – Inscription de mineurs

Si le participant au DWP est mineur, l'inscription ne pourra se faire en ligne. Le père, la mère ou le tuteur légal devra contacter ARTMOSPHERE pour constituer le dossier.

Les pièces suivantes devront être fournies à ARTMOSPHERE par le père, la mère ou le tuteur légal du mineur participant au stage DWP :

- Le formulaire d'adhésion dûment rempli et signé par le père, la mère ou le tuteur légal avec la mention manuscrite « **Accord du père, de la mère ou du tuteur légal** ».
- Une photo d'identité du mineur.
- Un Certificat médical autorisant la pratique de la discipline choisie de moins de 6 mois à la date de début du stage.
- Le règlement de tout ou partie du stage en fonction du mode de règlement retenu et de la date à laquelle l'inscription est faite.

Article 7 – Pré-enregistrement : sélection des disciplines et horaires

Les disciplines de danse et horaires sélectionnés par le Client font l'objet d'une procédure de pré-enregistrement. A cette fin, le Client reçoit un e-mail d'ARTMOSPHERE l'informant de l'ouverture de la procédure de pré-enregistrement, soit au moins trente (30) jours avant le début du stage et de la clôture, soit sept (7) jours avant le début du stage DWP.

A défaut de pré-enregistrement de sa sélection par l'envoi à ARTMOSPHERE d'un courriel dans la période de pré-enregistrement, le Client devra s'inscrire aux cours sur place au début du stage.

Le nombre de participants étant limité par cours selon la dimension du studio de danse et de la discipline concernée, ARTMOSPHERE ne peut garantir au Client sa participation dans les cours souhaités s'il ne s'est pas préenregistré.

En effet, les préinscrits aux cours sont prioritaires : ils sont inscrits aux cours dans l'ordre de réception par ARTMOSPHERE de leur sélection de cours.

Si le cours sélectionné par le Client est complet, ARTMOSPHERE réorientera le Client dans un cours de la même discipline à un autre horaire le jour même ou les jours suivants.



CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICES – DANCE WORKSHOP PARIS (DWP)

Le Client ne pourra prétendre à un remboursement du prix des cours sélectionnés qui seront complets.

La seule exception à ce principe, qui pourra donner lieu à un remboursement du prix des cours complets, est le cas exceptionnel où ARTMOSPHERE serait dans l'impossibilité de proposer au Client des cours dans la même discipline de danse à un autre horaire ou un autre jour, alors que le Client aurait suivi la procédure de pré-enregistrement.

Enfin, ARTMOSPHERE répondra favorablement sur place aux demandes de changement de cours, sous réserve toutefois de disponibilités.

Pour un Client s'inscrivant sur place ou après la clôture de la procédure de pré-enregistrement, ARTMOSPHERE l'informera, lors de l'inscription, de la disponibilité des cours dans chaque discipline de façon à ce qu'il s'inscrive dans les cours de son choix disponibles à la date de son inscription.

Article 8 – Prix du Stage

Les fiches descriptives du stage DWP figurent dans les brochures ou sur le Site et mentionnent expressément le prix des Prestations qui est libellé en Euros.

Le prix des Prestations est un prix forfaitaire et dégressif en fonction du nombre de cours sélectionnés par le Client sur le formulaire d'inscription. Il fait également l'objet d'une réduction lorsque l'inscription intervient avant la date précisée par ARTMOSPHERE dans le formulaire d'inscription.

Le prix du stage DWP est un prix ferme et définitif. Ainsi, toute renonciation à des cours inclus dans le prix des Prestations ou toute interruption du Stage DWP qui ne soit pas imputable à ARTMOSPHERE (y compris les cas d'hospitalisation), ne peut donner lieu à remboursement.

Les Prestations ne sont pas cessibles.

Article 9 – Conditions et frais d'annulation par le Client

Toute demande d'annulation d'inscription émanant du Client entraînera des frais d'annulation qui seront conservés par ARTMOSPHERE.

Un Client qui n'a pas réglé la totalité du prix du stage avant le début de son premier cours, sera considéré comme ayant annulé le stage au sens du présent article et sera redevable de 100% du prix du stage à titre de frais d'annulation.

Les frais d'annulation s'élèvent à :

- 30% du prix du stage dans la limite d'un montant TTC de 75 Euros, en cas d'annulation notifiée plus de trois (3) mois avant la date début du stage,
- 50% du prix du stage dans la limite d'un montant TTC de 200 Euros, en cas d'annulation notifiée plus de deux (2) mois (et moins de 3 mois) avant la date début du stage,
- 60% du prix du stage, en cas d'annulation notifiée plus d'un (1) mois (et moins de 2 mois) avant la date début du stage,
- 80% du prix du stage, en cas d'annulation notifiée plus d'une (1) semaine (et moins d'un mois) avant la date début du stage,
- 100% du prix du stage, en cas d'annulation notifiée moins d'une semaine avant la date début du



stage.

Toute demande d'annulation de stage devra être faite à ARTMOSPHERE par tous moyens (lettre recommandée avec AR, télécopie, courriel donnant lieu à un AR d'ARTMOSPHERE), sous réserve que le client se ménage la preuve de la réception du message.

ARTMOSPHERE préconise à chaque Client de souscrire une assurance annulation.

Article 10 – Annulation par ARTMOSPHERE du stage DWP du fait d'un nombre insuffisant de participants

ARTMOSPHERE peut être exceptionnellement contrainte d'annuler le stage DWP si le nombre de participants inscrits est inférieur à cent cinquante (150).

Cette décision sera communiquée au Client au plus tard vingt et un (21) jours avant la date de début du Stage DWP.

Dans ce cas, ARTMOSPHERE procédera, dans les dix (10) jours de la date d'annulation, au remboursement intégral des sommes versées par le Client sans autre indemnité.

Article 11 – Annulation partielle des cours par ARTMOSPHERE suite à une défaillance technique (hors cas de force majeure)

Suite à l'impossibilité de fournir au Client des cours de danse prévus dans le stage DWP pour lesquels il a été préenregistré, en raison par exemple de la défaillance de professeurs de danse, ARTMOSPHERE doit immédiatement prendre les dispositions nécessaires pour proposer des cours en remplacement des cours annulés, dans la même discipline et sans augmentation de prix.

Si ARTMOSPHERE n'est pas en mesure de proposer des cours, en remplacement des cours annulés, dans la même discipline, ARTMOSPHERE devra rembourser au Client, dans les dix (10) jours de la fin du stage DWP, le prix des cours annulés.

Article 12 – Règlement Intérieur

Le règlement intérieur suivant devra être respecté par l'ensemble des professeurs et Clients en leur qualité de participants du Stage DWP. Le règlement intérieur fera l'objet d'un affichage dans le studio par ARTMOSPHERE.

1- Respect des horaires

- Chaque participant au stage doit se présenter 20 minutes avant le début de chaque cours muni de sa carte nominative, celle-ci lui sera remise sur place avant le début de son premier cours.
- Un participant se présentant plus de 10 minutes après le début du cours ne sera pas accepté.

Aucun remboursement de cours ne sera effectué du fait que le participant (i) ne s'est pas présenté, (ii) n'a pas été accepté dans le cours du fait d'un retard supérieur à 10 minutes ou (iii) ait dû sortir du cours avant la fin soit du fait d'une expulsion, soit de sa propre initiative.

2- Respect de la vie collective et de la discipline



CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICES – DANCE WORKSHOP PARIS (DWP)

- Chaque participant s'engage à respecter les autres participants, les professeurs de danse et l'équipe d'ARTMOSPHERE et ainsi ne pas faire preuve de violences physiques ou verbales, ni de gestes déplacés.
- Chaque participant doit respecter les règles de discipline inhérentes aux cours de danse et ne pas avoir un comportement susceptible de déranger le bon déroulement des cours.
- Chaque participant est responsable de ses effets personnels. ARTMOSPHERE ne pourra être tenue responsable des vols ou dégradations desdits effets personnels.
- Chaque participant (pour un mineur, son représentant légal) sera tenu responsable, à l'exclusion d'ARTMOSPHERE, de tous les dommages matériels, corporels ou moraux qu'il causerait à des tiers (participants, accompagnateurs, professeurs, équipe ARTMOSPHERE)
- Il est interdit de prendre des photos ou vidéos sans l'accord exprès et préalable d'ARTMOSPHERE.
- Il est interdit de boire de l'alcool et de fumer dans les locaux.
- Il est interdit d'assister aux cours de danse en tant que spectateur sans l'accord exprès et préalable d'ARTMOSPHERE.

En cas de non-respect des règles de la vie collective et de la discipline, telles que prévues dans le Règlement Intérieur, un participant peut être temporairement ou définitivement exclu du ou des cours de danse, sur décision du professeur de danse ou de la gérance d'ARTMOSPHERE. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être demandé par le participant exclu.

Article 13 – Captation audiovisuelle – Cession de droits – Garanties

Par les présentes, chaque Client autorise ARTMOSPHERE à procéder à la captation sonore et audiovisuelle des Prestations (ci-après dénommées les « **Enregistrements** ») lors du stage DWP et de les diffuser à des fins promotionnelles pour développer son activité.

Le Client garantit à ARTMOSPHERE qu'elle peut librement disposer des attributs de sa personnalité, notamment son nom et son image, et garantit ARTMOSPHERE contre tout recours ou action de tiers de ce chef.

Cette autorisation est donnée à titre gracieux, pour une durée de 5 (cinq) ans, à compter du terme du stage DWP. Toute autre utilisation ou exploitation devra faire l'objet d'une nouvelle demande et de l'accord préalable et exprès du Client.

Article 14 – Réclamation

En cas de réclamation, celle-ci devra être adressée par le Client par écrit à ARTMOSPHERE, sous forme recommandée avec accusé de réception dans les meilleurs délais à la fin du Stage DWP, accompagnée des pièces justificatives.

Après avoir saisi ARTMOSPHERE et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai maximum de quarante-cinq (45) jours, le Client sera libre de prendre toutes mesures visant à sauvegarder ses droits dans un délai de six (6) mois à compter de la fin du Stage DWP.

Article 15 – Responsabilité

ARTMOSPHERE ne saurait être tenue que de la réparation des conséquences pécuniaires des dommages à la fois (i) directs et (ii) prévisibles du fait d'une mauvaise exécution ou d'une



inexécution partielle des Prestations.

En tout état de cause, (i) le montant de la responsabilité pécuniaire d'ARTMOSPHERE est limité à hauteur du prix des Prestations et des frais exposés par le Client au titre du transport et hébergement et (ii) le Client ne pourra mettre en jeu la responsabilité d'ARTMOSPHERE du fait d'un manquement quelconque au titre des Conditions Générales, que pendant un délai de six (6) mois à compter de la survenance du manquement en cause, ce que reconnaît et accepte expressément le Client.

Article 16 – Assurances

ARTMOSPHERE a souscrit auprès de la CAISSE D'EPARGNE, un contrat (n°194389252 K 001) garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle pour les dommages matériels et immatériels causés à ses clients ou à des tiers par faute, erreur ou négligence commises à l'occasion de son activité ; illimitée pour les dommages corporels.

Article 17 – Informations personnelles

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression sur les données nominatives le concernant. Ces droits s'exercent par courrier postal à l'adresse du siège social d'ARTMOSPHERE.

Article 18 – Droit applicable

Les Conditions Générales d'ARTMOSPHERE, acceptées par le Client, sont soumises au droit français.

Tous différends qui viendraient à naître au titre des présentes, de leur validité, de leur exécution ou inexécution seront soumis aux juridictions compétentes du ressort de la Cour d'appel de Paris.
